



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI  
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

20 août 2021 ■ Vol. 50 # 1

## MOT DU PRÉSIDENT

---



Bonjour à vous tous!

Pour la plupart d'entre vous, la semaine prochaine sera marquée par votre retour au travail, avant que la cloche du début des cours tinte la semaine suivante avec l'arrivée des élèves. Permettez-moi de vous souhaiter un bon retour de vacances, en espérant que vous ayez pu profiter au maximum de ce repos des plus mérités après l'année particulière que nous avons vécue.

À quoi s'attendre de 2021-2022?

Premièrement, ce dont nous sommes certains, c'est que la négociation de l'entente 2020-2023 est pratiquement réglée. À ce sujet, nous aurons une assemblée générale en septembre pour entériner ou non la proposition gouvernementale sur les sujets intersectoriels (salaire, retraite, droits parentaux). Enfin, certains sujets de l'entente sectorielle seront en application dès cette année comme les enseignants mentors, la diminution des surveillances dans les cours d'école pour certaines écoles, l'ajout de ressources et les ratios au préscolaire. Nous sommes en discussion avec le Centre de services scolaire sur ces sujets.

Il y a, cependant, encore de l'inconnu. Évidemment, l'année 2021-2022 n'en sera pas une totalement normale. Nous sommes encore en pandémie, si le ministre Roberge a pu sembler rassurant sur la rentrée avec des classes plus ou moins normales, sans bulle et sans masque, nous ne sommes pas à l'abri d'une augmentation drastique des cas. Tout comme vous, on souhaite de tout cœur un retour à un contexte de travail et d'apprentissage le plus normal possible... À suivre!

Je vous souhaite donc, en mon nom et en celui de toute l'équipe du SES, une année scolaire 21-22 des plus agréables!

Jean-François Boivin, président

# RÉPARTITION DES DOSSIERS 2021-2022

	Dossiers principaux	Dossiers communs
<b>Jean-François Boivin</b> <i>Président</i>  <i>jfboivin@ses-csq.com</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Secteur Éducation des adultes</li><li>* Gestion administrative</li><li>* Gestion du personnel</li><li>* Budget et plan d'action</li><li>* Dossiers juridiques</li><li>* Gestion informatique</li><li>* Gestion des dossiers de griefs</li><li>* Antécédents judiciaires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Dossiers individuels</li><li>* Formation</li><li>* Information générale</li><li>* Négo locale</li><li>* Retraite</li><li>* Assurance collective</li></ul>
<b>Christine Gilbert</b> <i>Conseillère syndicale</i>  <i>cgilbert@ses-csq.com</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Secteur Formation professionnelle</li><li>* Régime québécois d'assurance parentale</li><li>* Santé, sécurité au travail (SST)</li><li>* Site Internet</li></ul>	
<b>Julie Boucher</b> <i>Conseillère syndicale</i>  <i>jboucher@ses-csq.com</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Secteur primaire et secondaire</li><li>* EHDAA</li><li>* Assurance-emploi</li><li>* SAAQ</li><li>* ICI-SES</li></ul>	

## PLANIFIO – AGENDA ÉLECTRONIQUE



L'an dernier, une version électronique de l'agenda « L'outil de travail quotidien » a été lancée. À la suite de commentaires, la compagnie Efficom a pu améliorer la plateforme pour l'année 2021-2022.

Un nouveau module de planification des notions est maintenant disponible afin de permettre aux membres d'organiser le travail à voir durant l'année scolaire et ainsi les intégrer en quelques clics dans le planificateur de la semaine. Vous pouvez visionner une animation qui vous permet de prendre connaissance de la dernière version améliorée du Planifio sur notre site Internet dans la section « Devenir membre et ses avantages » sur la page d'accueil ([www.ses-csq.com](http://www.ses-csq.com)).

## À FAIRE DÈS LA RENTRÉE

---

La première paie de l'année scolaire est importante, car elle indique si l'employeur a procédé au changement d'échelon qui peut s'imposer. Vérifiez ce premier versement de l'année pour vous assurer que tout est conforme. Les procédures de grief limitent le délai pouvant permettre la réclamation de sommes dues en votre faveur ou en faveur de l'employeur. Si vous considérez qu'une erreur s'est glissée, communiquez avec le SES dans les plus brefs délais pour vous assurer que les corrections nécessaires seront effectuées.

---

## CHOISIR VOTRE PERSONNE DÉLÉGUÉE SYNDICALE

Dès la rentrée, chaque établissement doit nommer un conseil syndical. Ce dernier est composé d'une personne déléguée officielle, d'une ou d'un substitut ainsi que d'autres membres (clause 4-1.10 A) de la convention locale). Toutes ces personnes doivent être élues par les enseignantes et les enseignants de l'établissement.

La personne déléguée doit faire parvenir les nominations au bureau du SES avant le 3 septembre 2021, en utilisant le formulaire « Conseil syndical 2021-2022 » que vous recevrez par courriel.

### Qui peut être la personne déléguée?

Tout membre du personnel enseignant a la possibilité d'occuper cette fonction, et ce, peu importe son niveau de connaissances syndicales, puisque pour toutes questions techniques, elle pourra toujours faire appel aux conseillers syndicaux du SES. En fait, la personne déléguée nous informe de ce qui se vit dans son milieu afin que les droits individuels et collectifs des membres soient respectés. Elle assiste aux réunions du conseil des personnes déléguées qui ont lieu à 6 ou 7 occasions (les mardis) durant l'année scolaire. Parfois, elle peut aussi avoir à organiser une rencontre afin de transmettre des informations aux membres, à distribuer du courrier ou encore à afficher des documents syndicaux.

De plus, la nouvelle personne déléguée sera invitée à une formation le vendredi 10 septembre 2021 de 9 h à 15 h. Vous recevrez les détails ultérieurement.

N'hésitez pas à devenir la prochaine personne déléguée de votre établissement!

## APPLIPROF – FORMATION CONTINUE

---

Dans le cadre de l'offensive professionnelle Maîtres de notre profession, la FSE a mis en place l'application Web *AppliProf* pour faciliter la comptabilisation des heures d'activités de formation continue effectuées. Vous retrouverez cette application au lien suivant : [appliprof.org](http://appliprof.org).

Lors de la création de votre compte, un message de validation vous sera envoyé par courriel. L'envoi se fait rapidement. Si sa réception devait tarder, vous êtes invités à vérifier votre boîte « Courrier indésirable ». Toutefois, il est peu probable que cela se produise.

Pour toute question ou tout commentaire concernant l'AppliProf, il est possible de contacter le soutien par la [messagerie générale de la FSE](#) ou encore par la [messagerie privée Facebook](#). Il est possible de créer un raccourci de l'application sur l'écran d'accueil des appareils mobiles.

Sur iPhone :

- 📱 Ouvrir l'application dans Safari
- 📱 Dans la bande d'outils, au bas de l'écran, appuyer sur Partager (carré avec une flèche)
- 📱 Défiler et choisir Sur l'écran d'accueil
- 📱 Choisir le nom du raccourci
- 📱 Cliquer sur Ajouter

Sur Android :

- 📱 Ouvrir l'application dans le navigateur
- 📱 Cliquer sur les ...
- 📱 Choisir Ajouter à l'écran d'accueil
- 📱 Déterminer le nom du raccourci
- 📱 Cliquer sur Ajouter



Nous espérons que ce nouvel outil vous sera bien utile.

